

L'éducation musicale et de chant choral, à l'instar de l'ensemble des disciplines, contribue au développement de nombreuses compétences transversales constitutives de la construction du futur citoyen (capacités d'expression orale, argumenter un point de vue, écoute de l'autre...). Plus spécifiquement, cet enseignement permet de développer chez les élèves des capacités d'écoute (commenter, situer des oeuvres dans un réseau de références musicales et artistiques diversifiées) et des compétences expressives liées à la pratique musicale, vocale plus particulièrement (capacités d'interprétation, de création) Par les différentes modalités pédagogiques mises en œuvre, il contribue au développement de leur épanouissement (confiance en soi,...) Il est important de souligner que l'enseignement de l'éducation musicale et chant choral en collège n'est pas un enseignement « technique » de la musique (solfège, maîtrise d'un instrument par exemple)

Compétences professionnelles générales attendues :

- > disposer d'une très bonne **maîtrise de la langue française** (expression écrite et orale)
- > Disposer de **savoirs-faire en matière de pédagogie** :
 - capacité à transmettre, à faire progresser les élèves
 - capacité à évaluer les élèves dans le cadre disciplinaire et au sein d'une équipe pédagogique (compétences du socle commun de connaissances, compétences et de culture)
 - capacité d'écoute,
 - créativité.
- > **Savoir-être** :
 - Autonomie / confiance en soi,
 - calme et patience,
 - Sens de l'initiative,
 - Capacité d'adaptation (à son public et à l'échelle de l'établissement)
 - Sens relationnel, communication
- > Inscrire son action dans le cadre des **principes fondamentaux du système éducatif** et dans le **cadre réglementaire de l'école** : loyauté, respect des valeurs de la République, ...

Pré-requis liés à la discipline enseignée :

- > disposer d'une **culture musicale solide, large et développée** (bonnes connaissances musicologiques couvrant un spectre large d'un point de vue stylistique, esthétique, historique : langages, répertoires...) ainsi qu'une ouverture à d'autres arts (capacité à mettre en perspective des œuvres de domaines artistiques variés)
- > disposer de **compétences musicales techniques maîtrisées** :
 - maîtrise de la voix chantée : capacité à interpréter des répertoires variés (qualité de l'interprétation et de l'expression vocale)
 - maîtrise d'un instrument polyphonique : capacité à s'accompagner avec aisance et sensibilité musicale (soutien harmonique de qualité)
 - maîtrise de la direction de chœur : qualité du geste musical, maîtrise des techniques d'apprentissage,
 - capacité à analyser une production vocale (collective ou individuelle) et à l'améliorer
- > avoir pris connaissance dans les grandes lignes des **programmes d'enseignement** afin d'évaluer son potentiel (bagage musical, compétences professionnelles) pour les mettre en œuvre